

Annexe 1

NET-Metrix-Mobile: Directives

état au 1^{er} mai 2013

1. Remarques générales

Les offres Mobile comme les Mobile-Sites et Apps peuvent être mesurés comme une partie de l'offre globale, dans la statistique Web NET-Metrix-Audit, sans faire l'objet d'une publication distincte dans le rapport de publication. Les directives existantes de NET-Metrix-Audit sont applicables, à cet effet. Dans la Publication Mobile sont publiées des données d'utilisation certifiées pour les offres Mobile participant à cette Publication Mobile. Ici, priment sur les directives existantes de NET-Metrix-Audit les Directives Mobile complémentaires.

Veuillez respecter les points suivants :

- La participation à la Publication Mobile est payante.
- La mise en œuvre des Directives Mobile est la condition sine qua non de la participation à la Publication Mobile.
- NET-Metrix recommande la mise en œuvre des Directives Mobile, même lors de la non-participation à la Publication Mobile, afin que soient réunies les conditions pour la participation ultérieure.
- Dans son propre intérêt, le participant à la Publication Mobile clarifie préalablement avec NET-Metrix l'exactitude de la mise en œuvre. Des écarts par rapport aux directives peuvent entraîner l'exclusion de la Publication Mobile.
- Les instructions présentes ne peuvent pas englober totalement tous les cas de figure. En cas d'incertitudes ou d'ambiguïtés, veuillez nous contacter rapidement ; nous vous aiderons volontiers.

Toutes les informations sont consultables sur le site Web de NET-Metrix :

NET-Metrix-Audit:

<http://www.net-metrix.ch/fr/produits/net-metrix-audit>

NET-Metrix-Mobile:

<http://www.net-metrix.ch/fr/produits/net-metrix-mobile/publication-mobile>

2. Check-lists

Les check-lists procurent une vue d'ensemble des points à considérer, lors de la mise en œuvre complète et correcte des Directives Mobile. Veuillez tirer des chapitres indiqués, les informations détaillées pour les différents points.

2.1 Check-list Mobile-Site

Mobile-Site

Informations d'authentification complètes → Cf. 3.1

Fourniture logo selon instructions → Cf. 3.2

Identification offre correcte

Mesure exclusive d'actions induites par l'utilisateur avec modifications majeures du contenu de l'offre / pas de rechargements automatiques → Cf. 4.1

Pas de balisage double ou multiple → Cf. 4.2

Mise en œuvre correcte et complète des définitions de sections / illustration des appels initial, feed et event d'une offre, dans la même section et la section correcte → Cf. 5.1

2.2 Check-list App

App

Informations d'authentification complètes → Cf. 3.1

Fourniture de logo selon instructions → Cf. 3.2

Assignment catégorie thématique → Cf. 3.3

Identification offre correcte

Mesure exclusive d'actions induites par l'utilisateur avec modifications majeures du contenu de l'offre / pas de rechargements automatiques → Cf. 4.1

Pas de balisage double ou multiple → Cf. 4.2

Mise en œuvre correcte et complète des définitions de sections / illustration des appels initial, feed et event d'une offre, dans la même section et dans la section correcte → Cf. 6.1

Mise en œuvre correcte et complète des Directives User Agent → Cf. 6.2

Interaction correcte des User Agent et Section → Cf. 6.2.4

Cookie pouvant être installé avec une identification cookie identique tout au long de l'utilisation, redémarrage ou mise à jour de l'App → Cf. 6.3

Test de fonctionnement positif avant Store-Release → Cf. 6.4

3. Informations relatives à l'offre

3.1 Inscription

Les informations suivantes sont requises pour l'inscription :

Inscription Mobile-Site

- Nombre de Mobile-Sites
- Nom de l'offre, dans le cas de plusieurs Mobile-Sites
- Information de Domaines externes
- Niveau de publication pour plusieurs Mobile-Sites (Cf. Conditions Spéciales Mobile)

Inscription App

- Nombre d'Apps
- Nom de l'offre par App
- Information d'Apps externes
- Niveau de publication (Cf. Conditions Spéciales Mobile)
- Catégorie thématique (Cf. 3.3)
- Plateforme (Cf. 6.2.1)
- Device (Cf. 6.2.2)

3.2 Logo

Le client fournit à NET-Metrix les logos pour les offres Mobile inscrites, conformément aux spécifications définies ci-après. Si le client ne fournit aucun logo à NET-Metrix, les offres Mobile concernées apparaîtront dans la Publication Mobile avec des logos que NET-Metrix aura recherchés (par ex. disponibles sur le Web) ou apparaîtront sans logo.

Logo - Spécifications

- Généralités:** Utilisation de logos de forme carrée exclusivement
- Mobile-Site:** Logo du site Web, Favicon
- App:** Conditions spécifiques de l'offre App-Icon par Plateforme et Device (par ex. Apple iPhone, Apple iPad, Google Android, Windowsphone)
- Dimensions:** 100 x 100 pixels
- Format:** Recommandé: PNG 24- ou 32-Bit avec canal alpha (icône sur arrière-plan transparent)
Autre alternative: GIF, TIFF, JPG

3.3 Catégories thématiques

L'exploitant de site Web participant assigne son Apps à inscrire à la Publication Mobile, à une des catégories thématiques. La liste des catégories thématiques suivantes est un instantané; elle peut donc changer. Les directives en vigueur, à ce jour, sont consultables sur le site Web de NET-Metrix. NET-Metrix n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des assignations.

N°	Catégorie thématique	Description
01	News	Communiqués, informations / Rapports de synthèse / Panorama / Savoir / Dossiers, Magazine
02	Économie	Informations boursières et économiques
03	Sport	Sport en général
04	Service	Météo / Shop / Archives / Annonces / Répertoires / Calendrier / Géolocalisation / E-mail, SMS / E-cards / Annuaire / Médecine / Formation

N°	Catégorie thématique	Description
05	Divertissement	People / Fun / Jeux / Blogs, Forums / Musique légère / Cinéma / Web-Radio, Web-TV
06	Lifestyle	Mode / Cosmétique, beauté / Voyages / Numérique / Auto / Consommation / Guide pratique / Gourmet / Amour & Érotisme / Bien-être / Famille / Vie / Loisirs
07	Culture	Scène / Littérature / Musique et Film / Arts / Architecture / Livres
08	Médias sociaux	
09	Autres	

4. Dispositions réglementaires

4.1 Actions induites par l'utilisateur, avec modification majeure du contenu de l'offre

Les actions induites par l'utilisateur exclusivement ont le droit d'être mesurées avec modification majeure du contenu de l'offre. Par « induit par l'utilisateur », il faut comprendre toute action d'un utilisateur orientée vers la demande d'un domaine d'offre, pour provoquer une modification majeure du contenu de l'offre. Des accès non induits par l'utilisateur ne sont pas comptés comme Page Impressions, dans notre système de mesure. Chaque récupération de contenu ne peut être comptée qu'une seule fois. Veuillez suivre les exemples suivants pour les actions induites par l'utilisateur et les modifications majeures ainsi que pour les actions qui doivent être comptées voire ne pas être comptées. Les listes ne prétendent pas à l'exhaustivité. Des cas de figure non énumérés ne sont pas, en soi, réglementaires. Par « action induite par l'utilisateur », on comprend toutes les activités suivantes susceptibles de déclencher une action induite par l'utilisateur, comme par ex. clic et défilement, frappe au clavier, commandes digitales et vocales, gestes etc.

Action induite par l'utilisateur	Pas d'action induite par l'utilisateur
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture d'une nouvelle page ou de nouvelles parties de pages, déclenchée par une interaction utilisateur • Ouverture de la même page ou de parties de pages identiques (Reloads), déclenchée par une interaction utilisateur • Ouverture d'une App ou d'un navigateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les applets Java/Plugins et les applications Server Push générant des appels automatiques de pixels • Ouverture d'une nouvelle page ou de nouvelles parties de pages par une transmission automatique • Ouverture de la même page ou de parties de pages identiques par un Reload/Refresh (par ex. Newsticker) • L'ouverture d'une page, à la fermeture d'une fenêtre • L'ouverture de pages par des robots, spiders et similaires

Modification majeure	Pas de modification majeure
<ul style="list-style-type: none"> • Une modification de passages de textes déclenchée par une action induite par l'utilisateur • Modification de contenus visuels ou multi-média déclenchée par une action induite par l'utilisateur (par ex. chargement d'une nouvelle image, au sein de la galerie photos, déclenchée par l'utilisateur) • Le déplacement ou le zoomage de contenus d'écrans via une interaction utilisateur, dans l'éventualité où la publicité affichée est modifiée simultanément • Poser une nouvelle question, lors de la participation à des jeux concours/sondages ou similaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie de caractères pendant laquelle la modification de contenu consiste à représenter les signes saisis (par ex. dans les chat rooms) • Modification de la page en déplaçant la souris (Mouseover) • Déplacement de contenus d'écran via une interaction utilisateur, sans modifier la publicité affichée • Choix de contenus d'écrans via une interaction utilisateur (par ex. Selectbox) • Défilement via une interaction utilisateur, à l'intérieur d'une page • Modification de la couleur (texte, image, arrière-plan etc.) d'une page • Modification de la composition d'une page, sans en modifier le contenu • Actions utilisateur au sein d'un jeu en ligne

4.2 Comptage unique récupération de contenu

Chaque action induite par l'utilisateur, avec une modification majeure du contenu de l'offre, n'a le droit de déclencher qu'une seule demande sur notre système de mesure. Le client s'engage à empêcher les ouvertures multiples. Veuillez, à ce propos, suivre les exemples suivants. La liste ne prétend pas à l'exhaustivité. Des faits non énumérés ne sont pas, en soi, réglementaires :

- Ouverture de contenus de pages ou d'offres
- Lancement de l'App directement après l'installation
- Lancement de l'App, si déjà installée (démarrage à froid)
- Lancement de l'App, si elle s'exécute en arrière-plan (démarrage à chaud)
- Balayage/Effacement pour des séries et galeries photos
- Clic sur afficher/Ads
- Clic sur Info-Icons
- Ouverture du navigateur au sein de l'App
- Ouverture de domaines d'offres, dont les contenus ont été cachés lors du premier appel (par ex. domaines de l'information, CGV, mentions légales etc.)

5. Directives particulières Mobile-Site

5.1 Sections

Les directives générales pour le nombre et la mise en œuvre des sections correspondent aux dispositions de NET-Metrix-Audit (<http://www.net-metrix.ch/fr/produits/net-metrix-audit/informations-techniques/integration-de-script>).

Ci-après sont mentionnées les dispositions complémentaires pour la Publi-

5.1.1 Structure de base

cation Mobile.

Avec le générateur de script sur le site Web de NET-Metrix, les sections désirées peuvent être reproduites (Cf. <http://www.net-metrix.ch/fr/produits/net-metrix-audit/informations-techniques/integration-de-script>).

La structure de base de la mise en œuvre de la section pour les Mobile-Sites ressemble à ceci :

[identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/mobilesite

[identification offre] Correspond à l'identification standard de NET-Metrix-Audit.
mobilesite Ne doit pas être modifié.

5.1.2 Sections de niveau supérieur et inférieur

Dans la mesure où la structure de section définie est maintenue, d'autres sections avant ou après ces directives de section sont autorisées; sont applicables les dispositions générales de NET-Metrix-Audit :

[identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/[avant]/mobilesite/[après]/

[angebotskennung] Correspond à l'identification standard de NET-Metrix-Audit.
[avant] Section supérieure (Cf. Dispositions générales NET-Metrix-Audit)
mobilesite Ne doit pas être modifié.
[après] Section inférieure (Cf. Dispositions générales NET-Metrix-Audit)

6. Directives particulières App

6.1 Sections

Les directives générales pour le nombre et la mise en œuvre des sections correspondent aux dispositions dans NET-Metrix-Audit (<http://www.net-metrix.ch/fr/produits/net-metrix-audit/informations-techniques/integration-de-script>).

Ci-après sont mentionnées les dispositions complémentaires pour la Publication Mobile.

Avec le générateur de script sur le site Web de NET-Metrix, les sections désirées peuvent être reproduites (Cf. <http://www.net-metrix.ch/fr/produits/net-metrix-mobile/publication-mobile/generateur-de-script>).

La structure de base de la mise en œuvre de la section pour les Apps ressemble à ceci :

[identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/apps/[nom app]/[plateforme]/[device]

[identification offre] Correspond à l'identification standard de NET-Metrix-Audit.
apps Ne doit pas être modifié.
[nom app] Sur le principe, le candidat a le libre choix du nom de l'offre. Les descriptions explicites et percutantes sont recommandées (par ex. News, Sport etc.).
[plateforme] Plateforme à choisir conformément à la liste 6.2.1.
[device] Device à choisir conformément à la liste 6.2.2.

6.1.2 Sections de niveau supérieur et inférieur

Dans la mesure où la structure de section définie est maintenue, d'autres sections avant ou après ces directives de section sont autorisées; sont applicables les dispositions générales de NET-Metrix-Audit :

[identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/ [avant]/apps/[nom app]/[plateforme]/[device]/[après]/	
[identification offre]	Correspond à l'identification standard de NET-Metrix-Audit.
[avant]	Section supérieure (Cf. Dispositions générales NET-Metrix-Audit)
apps	Ne doit pas être modifié.
[nom app]	Sur le principe, le candidat a le libre choix du nom de l'offre. Les descriptions explicites et percutantes sont recommandées (par ex. News, Sport etc.).
[plateforme]	Plateforme à choisir conformément à la liste 6.2.1.
[device]	Device à choisir conformément à la liste 6.2.2.
[après]	Section inférieure (Cf. Dispositions générales NET-Metrix-Audit)

6.1.3 Apps Universal

Pour les Apps Universal, il existe différentes variantes de mise en œuvre de la section, en fonctions des niveaux de publication souhaités voire possibles. Il convient de noter :

- Le nombre de sections à publier a une incidence sur les coûts.
- La publication sur un plan Device (phone/tablet) n'est alors possible que lorsque le User Agent, chaque Device spécifique (phone/tablet), peut être fixé (Cf. 6.2.3).

Publication au niveau «universal» :

[identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/apps/ [nom app]/[plateforme]/universal
--

Publication aux niveaux «phone» et/ou «tablet» :

[identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/apps/ [nom app]/[plateforme]/phone [identification offre].wemfbox.ch/cgi-bin/ivw/CP/apps/ [nom app]/[plateforme]/tablet

[identification offre]	Correspond à l'identification standard de NET-Metrix-Audit.
apps	Ne doit pas être modifié.
[nom app]	Sur le principe, le candidat a le libre choix du nom de l'offre. Les descriptions explicites et percutantes sont recommandées (par ex. News, Sport etc.).
[plateforme]	Plateforme à choisir conformément à la liste 6.2.1.

6.2 User Agent

6.2.1 Plateformes

Le User Agent pour l'App inscrite à la Publication Mobile doit permettre l'identification des dimensions Plateforme et Device.

La liste des Plateformes est un instantané; elle peut donc changer. Les directives en vigueur, à ce jour, sont consultables sur le site Web de NET-Metrix. Si le fournisseur participant ne trouve pas, pour ses offres Mobile la ou les plateforme(s) correspondante(s) dans la liste ou qu'une affectation ne lui semble pas possible, il est prié de prendre contact avec NET-Metrix.

6.2.2 Device

Fournisseur	Plateforme	Device
Apple	iOS	phone
Apple	iOS	tablet
Apple	iOS	universal
Google	Android	phone
Google	Android	tablet
Google	Android	universal
Microsoft	Windowsphone	phone
Microsoft	Windowsphone	tablet
Microsoft	Windowsphone	universal

La liste des Devices est un instantané; elle peut donc changer. Les directives en vigueur, à ce jour, sont consultables sur le site Web de NET-Metrix. Le fournisseur participant assigne une des catégories Device, à l'App ou aux Apps destinées à être inscrites à la Publication Mobile. La responsabilité de l'assignation correcte incombe au client. Si le fournisseur participant ne trouve pas, pour ses offres Mobile la ou les catégorie(s) Device correspondante(s) dans la liste ou qu'une affectation ne lui semble pas possible, il prendra contact avec NET-Metrix.

Pour simplifier la classification, on distinguera 3 groupes au niveau Device :

Phone	Tablet	Universal
App proposée en priorité, pour la représentation optimisée et l'utilisation sur des Phones ou des Devices compatibles (résolution, dimension d'écran etc.).	App proposée en priorité, pour la représentation optimisée et l'utilisation sur des Tablets ou des Devices compatibles (résolution, dimension d'écran etc.).	App proposée pour la représentation optimisée et l'utilisation dans plusieurs Catégories Device (phone/tablet) du même fournisseur de plateforme et qui se laisse représenter et utiliser de manière optimisée pour chaque catégorie Device.

Pour des raisons de contrôle, les identifiants déviants de plateforme (par ex. iPhone vs. phone ou iPad vs. tablet) ne sont pas autorisés. Dans son propre intérêt, le fournisseur de site Web clarifie, au préalable, avec NET-Metrix la mise en œuvre prévue.

Les exemples suivants s'adressent aux plateformes Apple iOS, Google An-

6.2.3 Mise en œuvre

droid et Microsoft Windows Phone. Pour toutes autres combinaisons de Plateformes et Devices, les mises en œuvre doivent être effectuées de manière analogue.

Apple iOS

- 1) User Agent pour les Apps Apples **iPhone** optimisées :
Mozilla/5.0 (**iOS-phone**; U; CPU iPhone OS like Mac OS X)
- 2) User Agent pour les Apps Apples **iPad** optimisées :
Mozilla/5.0 (**iOS-tablet**; U; CPU iPad OS like Mac OS X)
- 3) **Nous recommandons** d'installer le User Agent, pour les Apps optimisées Apples **universal**, comme suit :
 - Optimisé iPhone :
Mozilla/5.0 (**iOS-phone**; U; CPU iPhone OS like Mac OS X)
 - Optimisé iPad :
Mozilla/5.0 (**iOS-tablet**; U; CPU iPad OS like Mac OS X)

Si une répartition de l'App Universal par Device (phone/tablet) n'est pas possible ou n'a guère de sens, il est possible, alternativement, de mettre en œuvre le User Agent pour les Apps universal optimisées Apples universal, comme suit (La publication n'est alors possible qu'au niveau «universal», cf. 6.1.3):

Mozilla/5.0 (**iOS-universal**; U; CPU OS like Mac OS X)

Google Android

- 1) User Agent pour les Apps proposées pour les **Phones** optimisés pour système d'exploitation Android :
Mozilla/5.0 (Linux; U; **Android-phone**)
- 2) User Agent pour les Apps proposées pour les **Tablets** optimisés pour système d'exploitation Android :
Mozilla/5.0 (Linux; U; **Android-tablet**)
- 3) **Nous recommandons** d'installer le User Agent, pour les Apps optimisées **universal** avec système d'exploitation Android, comme suit :
 - Optimisé pour Phone :
Mozilla/5.0 (Linux; U; **Android-phone**)
 - Optimisé pour Tablet :
Mozilla/5.0 (Linux; U; **Android-tablet**)

Si une répartition de l'App Universal par Device (phone/tablet) n'est pas possible ou n'a guère de sens, il est possible, alternativement, de mettre en œuvre le User Agent pour les Apps universal optimisées avec système d'exploitation Android, comme suit (La publication n'est alors possible qu'au niveau «universal», cf. 6.1.3):

Mozilla/5.0 (Linux; U; **Android-universal**)

6.2.4 Interaction User Agent et Sections

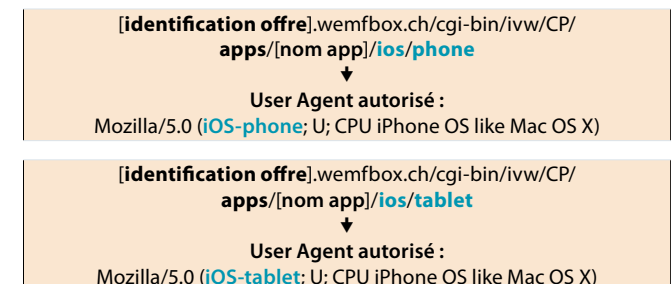
Microsoft Windows Phone

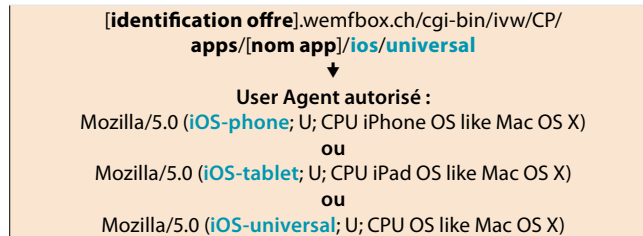
- 1) User Agent pour les Apps proposées pour les **Phones** optimisés pour système d'exploitation Windows Phone :
Mozilla/4.0 (compatible; Windows Phone OS; **Windowsphone-phone**)
- 2) User Agent pour les Apps proposées pour les **Tablets** optimisés pour système d'exploitation Windows Phone :
Mozilla/4.0 (compatible; Windows Phone OS; **Windowsphone-tablet**)
- 3) **Nous recommandons** d'installer le User Agent, pour les Apps optimisées **universal** avec système d'exploitation Windowsphone, comme suit :
 - Optimisé pour Phone :
Mozilla/4.0 (compatible; Windows Phone OS; **Windowsphone-phone**)
 - Optimisé pour Tablet :
Mozilla/4.0 (compatible; Windows Phone OS; **Windowsphone-tablet**)

Si une répartition de l'App Universal par Device (phone/tablet) n'est pas possible ou n'a guère de sens, il est possible, alternativement, de mettre en œuvre le User Agent pour les Apps universal optimisées avec système d'exploitation Windowsphone, comme suit (La publication n'est alors possible qu'au niveau «universal», cf. 6.1.3):

Mozilla/4.0 (compatible; Windows Phone OS; **Windowsphone-universal**)

Il convient de s'assurer que le User Agent corresponde bien avec la section correspondante. À ce propos, les combinaisons suivantes sont autorisées (représentation schématique selon l'exemple Apple iOS) :





6.3 Cookie

L'identification client s'opère aussi via des cookies. Pour cette raison, il convient de veiller à ce que l'App accepte les cookies. En même temps, seul un identifiant-cookie peut être accepté dans toute l'App. L'identifiant de cookie identique doit être maintenue durant

- l'utilisation globale de l'App pour tous les contenus/domaines d'utilisation d'App mesurés
- le redémarrage de l'App
- la mise à jour de l'App

6.4 Test de fonctionnement

NET-Metrix recommande de tester le fonctionnement correct et la mise en œuvre des directives sur l'App, **avant** de placer l'App dans l'App-Store correspondant. De ce fait, il convient de contacter NET-Metrix suffisamment à l'avance pour idéalement obtenir l'accès à une version adhoc que NET-Metrix pourra vérifier. Cette manière de faire permet de réduire significativement des mises en œuvre erronées ou manquantes des Instructions Mobile, à condition que les manques constatés puissent encore être réajustés. Si des ajustements, du côté du client, ne sont plus possibles, à savoir que l'App a déjà été déposée dans le store, il sera procédé, en lieu et place du test de fonctionnement à un contrôle d'entrée du release disponible dans le store. Le constat de déficiences peut conduire à une exclusion de la publication (Cf. 7).

7. Contrôles Mobile

7.1 Généralités

La mise en œuvre correcte des Directives Mobile de NET-Metrix est la condition sine qua non de la participation à la Publication Mobile. Lors de mises à jour, nous vous recommandons vivement d'en informer rapidement NET-Metrix. L'idéal est que **NET-Metrix puisse avoir l'occasion, avant le communiqué, de tester les Apps ou les Mobile-Sites; ainsi, le risque de Directives Mobile non respectées sera-t-il significativement minimisé.** En cas d'ambiguïtés ou de problèmes, lors de la mise en œuvre des Directives Mobile, NET-Metrix vous aide volontiers et vous recommande de **prendre contact le plus tôt possible.**

7.2 Droits d'accès

Le participant soutien NET-Metrix, le long des contrôles à effectuer. Et notamment, les droits d'accès sont accordés sans frais, à NET-Metrix (par ex. pour des logins ou des abonnements payants, en temps normal), le cas échéant. Si des limitations d'accès pertinentes, dans le cadre des Contrôles Mobile pour NET-Metrix ne sont pas levées, il peut en résulter une non-participation voire une exclusion à/de la Publication Mobile.

7.3 Contrôles et rapports d'audit

La première fois et lors de communiqués successifs de Mobile-Sites et d'Apps, du côté de NET-Metrix, chaque App, à savoir chaque Mobile-Site, est détaillé pour vérifier la présence d'éventuelles erreurs. Le client obtient alors un rapport d'audit avec chaque communiqué. Lors de vérifications de suivi de versions adhoc, nous mettons l'accent sur d'éventuelles erreurs constatées dans les versions précédentes mais nous ne pouvons pas, pour des questions de ressources, tester chaque version adhoc de manière approfondie.

7.4 Publication pertinente de modifications

Des modifications de la mise en œuvre des Directives Mobile, de la part du client, qui n'ont pas été discutées au préalable avec NET-Metrix, à savoir qui n'ont pas été autorisées par NET-Metrix, peuvent - dans la mesure où leur publication est pertinente - conduire à une exclusion de la publication.

Indépendamment du fait que les modifications de la mise en œuvre des Directives Mobile aient été préalablement discutées ou non, avec NET-Metrix – dans la mesure où leur publication est pertinente – les frais engendrés par des calculs spéciaux qui garantiraient, au client, le caractère publiable – après la commande préalablement passée – seront répercutés. À défaut, il y aura lieu de faire abstraction d'une publication des offres concernées.

8. Clause de non-responsabilité

NET-Metrix veille à fournir une prestation soignée et soutient au mieux ses clients lors de la mise en œuvre. NET-Metrix ne peut pas prendre en charge de garantie pour l'exactitude des prestations fournies. **L'exactitude et l'intégralité de la mise en œuvre des Directives Mobile, en particulier, relèvent de la responsabilité du client.** À cet effet, les accords contractuels sont stipulés dans les Conditions Spéciales Mobile.